

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

N°01

01 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le premier février le conseil municipal de la commune de VEYSSILIEU, légalement convoqué le 26 janvier 2018, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie de VEYSSILIEU, sous la présidence de Monsieur Joël MAZZARO, Maire.

PRESENTS :

Joël MAZZARO, Adolphe MOLINA, Karim AMEZIANE, Corinne PELEGRY, Nathalie FLAMAND, Michel BRASME, Marc BERNARD, Anne ADAMOWICZ, Max VELIEN.

ABSENTS EXCUSES : Lydie GRAMOND-GAY (donne pouvoir à Karim AMEZIANE), Yves POTIER.

SECRETAIRE : Adolphe MOLINA

Compte-rendu de la dernière séance : adopté à l'unanimité des présents.

1 - Délibération : Syndicat des Énergies du Département de l'Isère (SEDI) : Renforcement du poste de Saint Maurice.

ENEDIS a constaté des chutes de tension sur le réseau basse tension issu du poste de Saint Maurice. Suite à la visite du technicien en charge de notre secteur, le SÉDI envisage des travaux de renforcement du réseau et mutation de transformateur afin d'alimenter de façon conforme les abonnés.

Les travaux consistent à la réalisation d'une mutation de transformateur en 100 KVA et d'un renforcement de câble aérien T70 en T150 sur une distance de 130 ml.

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ERDF, les montants prévisionnels sont les suivants :

- | | |
|--|----------------------|
| 1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : | 26 195 euros. |
| 2 - le montant total de financement externe serait de : | 26 195 euros. |
| 3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de SEDI s'élève à : | 0 euros. |
| 4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ : | 0 euros. |

Monsieur le Maire propose que le conseil municipal prenne acte de l'avant-projet ainsi que de son plan de financement prévisionnel, étant précisé qu'après étude et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés. Il propose de prendre acte de l'appel d'offre à contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de SÉDI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

2018/01/01 : Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

PREND ACTE à l'unanimité de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnel de l'opération : Prix de revient prévisionnel : **26 195 euros.**

Financements externes : **26 195 euros.**

Participation prévisionnel : 0 euros.

(frais SÉDI + contribution aux investissements)

PREND ACTE de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SÉDI pour : **0 euros.**

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente.

2 - Délibération : Demande de subventions du centre scolaire NOTRE DAME.

Monsieur le Maire fait part aux conseillers d'une demande de subvention de l'établissement Notre Dame de Belleville (69220) où est scolarisée, au sein du dispositif ULIS TED, Lucie Tournayre Adamowicz.

Anne ADAMOWICZ se retire du débat étant la grand-mère de Lucie.

Monsieur le Maire précise que Lucie est scolarisée en école privée afin de bénéficier d'un dispositif pédagogique particulier adapté à des troubles autistiques. Le courrier rappelle que le coût de ce type de scolarité s'élève à 3 200 euros par élève et par an.

Après en avoir débattu, le conseil municipal propose d'allouer une subvention de 500,00 euros à l'établissement Notre Dame.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

2018/01/02 : Vote : Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 0

DECIDE à l'unanimité des votants d'allouer une subvention d'un montant de 500,00 euros.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

3 – Délibération : restructuration et création d'équipements publics au centre village, projet école : choix des bureaux pour les missions contrôle technique et contrôle sécurité.

Notre maître d'œuvre, Monsieur RIGASSI, nous a fait parvenir début décembre deux cahiers des charges pour la mission « contrôle technique » comprenant une tranche ferme (projet école) et une tranche conditionnelle (projet café) et la mission « contrôle sécurité », obligatoires pour la réalisation du projet en cours. Trois devis par mission ont été demandés courant décembre dont voici le retour :

Pour le contrôle technique :

ALPES CONTROLES agence de Moirans pour :
7 802,00 euros HT (école) et 1 600,00 euros HT (café)

DEKRA agence Echirolles pour :
4 777,50 euros HT (école) et 1 592,50 euros HT (café)

SOCOTEC agence de Lyon pour :
4 668,00 euros HT (école) et 2500,00 euros HT (café)

Pour le contrôle sécurité :

VERITAS agence de Dardilly pour :
4 500,00 euros HT

ELYFEC agence de Vaulx Milieu pour :
3 115,00 euros HT

DEKRA agence Echirolles pour :
2 400,00 euros HT

Monsieur le Maire présente au conseil les devis détaillés. Après débat ouvert, le conseil municipal retient :

- Pour le contrôle technique :

l'agence **ALPES CONTROLES** pour un montant de **7 802,00 euros HT** (école) et

1 600,00 euros HT (café).

- **Pour le contrôle de sécurité** :

l'agence ELYFEC pour un montant de **3 115,00 euros HT**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

2018/01/03 : Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

DECIDE à l'unanimité des votants de choisir, dans le cadre de la restructuration et création d'équipements publics au centre village, projet école :

- **Pour le contrôle technique** l'agence **ALPES CONTROLES** pour un montant de **7 802,00 euros HT** (école) et **1 600,00 HT** (café).

- **Pour le contrôle de sécurité** l'agence **ELYFEC** pour un montant de **3 115,00 euros HT**.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

4 - Informations et questions diverses.

- **Nettoyage clocher** : Les pigeons ont, à nouveau, réussi à pénétrer dans le clocher de l'église occasionnant de grandes quantités d'excréments sur les plates-formes et dans les escaliers ainsi que la présence d'oiseaux morts en état de putréfaction avancée.

Monsieur le Maire a commandé l'intervention de la société Pro Services Environnement pour un montant de 1 140,00 euros HT, afin de réaliser le nettoyage et l'herméticité des abats sons depuis l'intérieur.

- **Informations** : Monsieur le Maire rappelle quelques dates :

- Mercredi 07 février 2018 à 14h30, réunion post enquête publique avec le SANO de Vienne (DDT), le Symbord (SCoT) et notre cabinet d'urbanisme. Cette réunion a pour but de finaliser notre PLU avec la prise en compte des réserves notées au procès-verbal de l'enquête publique.

- Mardi 20 février 2018 à 09h00, remise de l'Avant-Projet Définitif pour l'école par notre équipe de maîtrise d'œuvre.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un changement d'horaires **d'ouverture au public du secrétariat de mairie** le jeudi matin. En effet, Madame Irène MARTINEZ assurant le temps de restauration scolaire à partir de 11h30, l'accès du secrétariat au public le jeudi passera de 09h00 à 11h00 au lieu de 10h00 à 12h00 actuellement.

L'information sera diffusée aux habitants.

- Le conseil municipal devra se prononcer, à l'approbation du PLU, sur le maintien ou non, du droit de préemption pour lequel la commune avait délibéré au titre du POS.

- Adolphe MOLINA a assisté ce jour à 17h00 à la **Conférence Territoriale du Haut Rhône Dauphinois**. Il informe le conseil que le département, dans un souci de répartition budgétaire, a ramené le taux de subvention accordé au projet scolaire de 40 % à 38 %.

En l'état, cette décision de l'exécutif départemental ne devrait pas avoir d'incidence majeur sur le financement de notre projet en cours.

La séance est levée à 19h50.

MAZZARO	Joël	
MOLINA	Adolphe	
GRAMOND-GAY	Lydie	Absente
AMEZIANE	Karim	
PELEGRY	Corinne	
POTIER	Yves	Absent
FLAMAND	Nathalie	
BRASME	Michel	
BERNARD	Marc	
ADAMOWICZ	Anne	
VELIEN	Max	